Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 035-200102275-20260219-DELIB202602014-DE

Département d'Ille et Vilaine
Commune de La Chapelle-Fleurigné

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 Février 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf février à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle-Fleurigné, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, 15 rue du Relais, sous la présidence de Monsieur Alain FORÊT, Maire.

Date convocation : 12.02.2026 **Affichage** : 12.02.2026
Nombre de conseillers En exercice : 26 Présents : 20 Absents : 6 Pouvoirs : 2 Votants : 22

Présents : FORÊT Alain, Maire ; BUSSON Gérard, POMMEREUL Monique, BOISSEL Francis, HUBERT Chantal, LESENECHAL Maurice, BOISSON Virginie, PEUDENIER Michel, Adjoints,
MOUTEL Joseph, PRODHOMME Annie, DELIN Nathalie, CHAVOIX Nadine, ROCHELLE Sandrine, MONTEMBAULT Anthony, CHEREL Yvonnick, BOULANGER Benjamin, HAMEAU Raphaël, VALLÉE Brigitte CHATAIGNER Eric, QUESNE Thierry, conseillers.

Absents excusés : BOULANGER Jean-Luc, VANNIER Denis, BOUILLON Muriel, GENOUVRIER Marie-Christine (pouvoir à Mme HUBERT), MAUGATEAU Laure (pouvoir à M. QUESNE).

Votes
Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Absent : José CASES BARDINA.

Secrétaire de séance : M. Maurice LESENECHAL

2026-02-014 DEVIS LEGAULT-MARSOLIER POUR RENOVATION DE LA TOITURE DE LA MAIRIE 15 RUE DU RELAIS

Le Maire informe les élus que la toiture de la mairie au 15 rue du Relais est très abîmée. M. Gérard BUSSON, Adjoint précise que des infiltrations sont apparues suite à la tempête et beaucoup de crochets de toiture sont à remplacer. Il présente le devis de l'Entreprise LEGAULT MARSOLIER pour ces travaux comprenant la mise en place d'un échafaudage, du bâchage de la toiture pendant les travaux, de la dépose de la couverture ardoises (140 m2) et des gouttières, changement des liteaux et mise en place d'une nouvelle couverture ardoises en KERGOAT. Le devis s'élève à **14 470.20 € HT** à inscrire au budget 2026.
Le conseil municipal est invité à valider le devis.
Des élus proposent de profiter de ces travaux pour vérifier l'état de l'isolation de la toiture.

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** de réaliser les travaux de rénovation de la toiture de la mairie pour un montant de **14 470,20 € HT – 17 364,24 € TTC,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis avec l'Entreprise **LEGAULT MARSOLIER**.

Pour extrait certifié conforme
Au registre des délibérations
A La Chapelle-Fleurigné, le 19 février 2026
Le Maire, Alain FORÊT.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
La délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.